

Bac Pro technicien Menuisier Agenceur

Formation en 3 ans

La passion du bois

Lycée Polyvalent du Pays d'Aunis Enseignement général et professionnel











Rue du stade, 17700 Surgères

Tel: 05.46.07.00.67 Mail: ce.0170070j@ac-poitiers.fr

http://www.lyceedupaysdaunis.fr

Le Technicien Menuisier Ageceur intervient en atelier et sur chantier pour fabriquer et mettre en oeuvre différents ouvrages de menuiserie extérieure et intérieure ainsi que des aménagements de pièces, bureaux, cuisines, salles de bains, magasins, salles d'exposition, lieux de réunion. Son activité consiste à préparer le processus de réalisation d'un ouvrage à partir du dossier architectural, des concepts et normes de la menuiserie et de l'agencement et des contraintes de l'entreprise. Il réalise les ouvrages selon les techniques et procédés courants de fabrication et de mise en oeuvre de la menuiserie et de l'agencement. Il encadre une équipe d'ouvriers et de compagnons professionnels et gère le suivi de la réalisation du chantier. Les diplômés s'insèrent dans les PME qui fabriquent et installent des menuiseries pour l'habitat individuel et collectif.

Le métier:

Le Technicien Menuisier agenceur exerce son activité dans les petites ou moyennes entreprises qui fabriquent et installent des ouvrages de menuiserie du bâtiment et/ou des agencements extérieurs et intérieurs pour l'habitat individuel et collectif (habitation individuelles ou collectives, locaux professionnels, lieux de loisirs, établissements et centres culturels, sociaux, scolaires sportifs). Il intervient en partie dans l'atelier pour les opérations de fabrication et en partie sur chantier pour les opérations de pose.

Formation:

Après une classe de 3ème.

Un élève ayant déjà un CAP ou un BEP dans le domaine du bois peut intégrer le Bac Pro en Première, et faire la formation sur 2 ans.

22 semaines de périodes de formation en entreprise sur 3 ans.

Qualités requises :

Habileté manuelle Patience, minutie, soin et précision.

Et après...

- > Vie Active
- > BTS
- > Mention Complémentaire en 1 an